

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08 novembre 2018

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L 121-17 du Code des Communes

Le 08 novembre 2018 à 20 heures 30 minutes, LE CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de M. GAVELLE Christian, Maire, s'est réuni en réunion ordinaire à la Mairie.

PRESENTS : MM. GAVELLE Christian, DEWACHTER Christophe, DROCOURT Pascal, FREROT Willy, Mmes HOORNE Alberte, DEVILLERS Valérie, GRANDVALET Alice, LECOINTRE Béatrice, GRENARD Jocelyne.

ABSENTS EXCUSES : M. GODIN Jean-Claude ; M. DEFFONTAINES Gaëtan ; M. Jacques LAPORTE donne pouvoir à Mme Valérie DEVILLERS.

ABSENTS : M. COCU Christian ; Mme MICHOT Arlette.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Béatrice LECOINTRE.

DECISIONS MODIFICATIVES AU BP 2018 ;

M. le Maire présente aux conseillers les 4 décisions modificatives suivantes :

1) DM N° 2 - TRAVAUX ECONOMIE ENERGIE AUX ECOLES – 6 rue de l'Ecole

Les devis pour les travaux d'Economie d'Energie s'élèvent à un montant total de 27 710.59 € HT soit **33 252.70 € TTC, et un supplément est à prévoir pour les travaux complémentaires en électricité.** Le Conseil Municipal n'avait pas inscrit la somme au budget primitif 2018.

Le Conseil Municipal, délibère et décide, à l'unanimité de procéder au vote de crédits suivants sur le budget primitif de l'exercice 2018 (la somme de 35 500 € sera transférée des restes non réalisés des autres programmes d'investissement et le programme n° 106 : « Travaux d'Economie d'Energie aux Ecoles » sera créé ; le montant des travaux sont subventionnés et la somme de 30 345 € sera perçue en recettes dans les mois à venir)

2) DM N° 3 - CESSION ANCIEN PHOTOCOPIEUR

M. le Maire rappelle que par délibération du 22 juin 2018, le conseil municipal avait décidé le rachat du photocopieur actuel de la mairie, e-studio 2550 C - matricule n° C7HD13 598, pour le montant de 1 284 € HT soit 1 540 € TTC par TOSHIBA, (acheté initialement en novembre 2014 pour un montant de 6 000.00 € HT soit 7 200.00 € TTC). Des écritures comptables sont à réaliser. Le Conseil Municipal n'avait pas inscrit la somme au budget primitif 2018.

Le Conseil Municipal, délibère et décide, à l'unanimité de procéder au vote de crédits suivants sur le budget primitif de l'exercice 2018 (la somme de 1 540 € sera prévue en recettes d'investissement, à l'article 024 « Produits des cessions d'immobilisation »).

3) DM N° 4 – VITRINE AFFICHAGE EXTERIEUR MAIRIE

M. le Maire fait part du problème d'affichage. Un nombre croissant de documents officiels doivent être affichés et il n'y a pas assez de place dans les cadres actuels. L'acquisition de 2 vitrines d'affichage extérieur pour la mairie est nécessaire (2 fois 6 feuilles) pour le montant de 390 € HT soit 468 € TTC. Le Conseil Municipal n'avait pas inscrit la somme au budget primitif 2018.

Le Conseil Municipal, délibère et décide, à l'unanimité de procéder au vote de crédits suivants sur le budget primitif de l'exercice 2018 (la somme de 500 € sera transférée des restes non réalisés d'un autre programme d'investissement et le programme n° 107 : « 2 Vitrines affichage extérieur mairie » sera créé).

4) DM N° 5 – 1 POTEAU INCENDIE – Hameau d'Amuchy, Chemin du Clacvet

M. le Maire fait part aux conseillers de la discussion qu'il a eue avec le Président du Syndicat des Eaux d'Ons en Bray lors de la réunion de chantier dans le cadre des travaux de renforcement d'eau potable sur Corbeauval. Il a été interpellé sur la fuite importante du poteau incendie N° 31 situé au hameau d'Amuchy, dans le chemin du Clacvet.

Du fait de la perte d'eau conséquente, ce poteau ne permet plus la couverture optimale de la défense incendie des habitations de cette rue.

M. le Maire a demandé un devis à Veolia pour le remplacement de cette borne incendie à faire en urgence et le présente aux conseillers. Ce devis s'élève à la somme de 2 350.00 € HT soit 2 820.00 € TTC.

Le Conseil Municipal n'avait pas inscrit la somme au budget primitif 2018.

En outre, il est proposé de demander une subvention à l'Etat (DETR) en urgence en 2018. Le taux de subvention de l'Etat est de 50 % du montant HT soit 1 175 € de subvention envisageable. Néanmoins, un dossier étant déjà déposé en mars 2018 et en attente de décision (2^e dossier église), ce dossier ne serait pas prioritaire vu le montant des travaux.

Le Conseil Municipal, délibère et décide, à l'unanimité de procéder au vote de crédits suivants sur le budget primitif de l'exercice 2018 (la somme de 2 820 € sera transférée des restes non réalisés des autres programmes d'investissement et le programme n° 108 : « remplacement 1 poteau incendie Chemin du Clacvet - Amuchy » sera créé ; le montant des travaux pourront être subventionnés par l'Etat au titre de la DETR à 50 % du montant HT soit 1 175 € de subvention envisageable si le dossier est accordé.

DELIBERATION CONCERNANT L'INDEMNITE DE GESTION DU TRESORIER DE FORMERIE DU 1^{ER} SEPTEMBRE AU 31 DECEMBRE 2018 ;

M. le Maire rappelle aux conseillers qu'à la précédente réunion l'indemnité pour le Trésorier Municipal, M. LANDIER, (présent du 1^{er} janvier au 31 août 2018, soit 8 mois) a été votée à 75 % (indemnité de conseil au taux de 75 % = 189,88 € + confection des documents budgétaires = 45,73 €)

C'est l'indemnité de Mme Tellier-Delattre (Trésorière de Mouy) qui est présentée ce jour (4 mois). Elle assure l'intérim à Formerie depuis le 01/09/2018 jusqu'au 31/12/2018. Elle ne demande pas l'indemnité de confection du budget car son prédécesseur, M. LANDIER, l'a déjà perçue pour cette année. Mme le Trésorier présente son indemnité pour 4 mois au taux de 75 %.

Le Conseil Municipal délibère et décide, à l'unanimité, pour l'année 2018 :

- d'accorder l'indemnité de conseil pour 4 mois au taux de 75 % = 94,94 €

REGIE BIBLIOTHEQUE : AVENANT ;

M. le Maire informe les conseillers que le 08 /10/2018, Mme Tellier-Delattre s'est présentée en mairie et a procédé au contrôle des 3 régies (salle des fêtes, tennis et bibliothèque). Il s'avère qu'il y a une modification à apporter en ce qui concerne l'arrêté de nomination du régisseur de la bibliothèque afin d'être en conformité au niveau de l'assurance, qui n'est pas nécessaire vu son petit montant.

Le Conseil Municipal délibère et décide, à l'unanimité, d'autoriser M. le Maire à établir un arrêté précisant qu'il n'est pas nécessaire de souscrire une assurance par le régisseur titulaire de la régie bibliothèque de SENANTES.

CREATION DU SYNDICAT MIXTE DE POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL RURAL (PETR) DU GRAND BEAUVAISIS ET ADOPTION DES STATUTS ;

M. le Maire expose aux conseillers :

Les 4 intercommunalités du Grand Beauvaisis, à savoir la **communauté d'agglomération du Beauvaisis**, la **communauté de communes de la Picardie Verte**, la **communauté de communes de l'Oise Picarde** et la **communauté de communes du Pays de Bray** ont délibéré sur la création du syndicat mixte de PETR (**le groupement des quatre structures compte 217 communes, soit 177 465 habitants**).

Le processus de création du PETR Grand Beauvaisis se poursuit.

Aujourd'hui, il appartient **aux communes membres des trois communautés de communes d'émettre un avis sur la création de ce PETR**, conformément aux dispositions de l'article L5214-27 du code général des collectivités territoriales

Selon le projet de statuts soumis à l'approbation des communes, ce pôle sera constitué sous la forme d'un syndicat mixte fermé doté de missions d'expertise, d'étude et de coordination entre les acteurs du territoire, dans le cadre d'actions relevant de l'intérêt supra communautaire.

Le pôle du Grand Beauvaisis pourra conduire les réflexions et mener les études de développement et d'aménagement à l'échelle du territoire, assurer l'ingénierie des projets issus du programme d'actions ou d'intérêt du pôle du Grand Beauvaisis permettant de répondre aux appels à projets, contractualiser dans le cadre des principales politiques qui concourent au développement durable de son territoire.

Les intercommunalités membres seront représentées au sein des instances délibérantes du syndicat mixte par des délégués, désignés par chaque conseil communautaire.

Le Conseil Municipal délibère et décide, à 3 voix pour et 7 abstentions :

- **De ne pas approuver la création du syndicat mixte du pôle d'équilibre territorial rural (PETR) du Grand Beauvaisis ;**
- **De ne pas approuver les statuts du syndicat mixte annexés à la présente délibération.**

DEMANDE DE SUBVENTION A L'ETAT ET AU DEPARTEMENT CONCERNANT LES TRAVAUX DE VOIRIE AU HAMEAU DE GROSCOURT ;

M. le Maire présente aux conseillers le projet des travaux de voirie dans le hameau de Gros court, sur le Chemin Rural N° 15 et au carrefour avec le Chemin Rural de Montperthuis à Gros court dont l'état s'est considérablement dégradé depuis l'hiver qui a été fort pluvieux.

Cette voirie doit être reprise en fond de forme pour une remise en état complète et à long terme. Elle dessert 2 habitations et une ferme à vocation laitière.

M. le Maire présente un devis de la société SPC sise 2 rue de l'Avelon à Beauvais (60), pour un montant estimatif de 35 546.00 € HT soit 42 655.20 € TTC.

Il propose de demander l'aide financière du Département et de l'Etat, au titre de la DETR.

Le Conseil Municipal délibère, à l'unanimité, et donne son accord pour représenter ce dossier auprès du Département et de l'Etat, au titre de la DETR. pour 2019.

NOUVEAU REGIME INDEMNITAIRE : RIFSEEP ;

M. le Maire informe les conseillers que le projet du nouveau régime indemnitaire, RIFSEEP, a été adressé au Comité Technique Paritaire du CDG60, et a reçu un avis défavorable le 23/10/2018.

De ce fait, il est modifié et proposé à nouveau au CTP pour un 2^e avis (commission du 23/11/2018). Suite à ce 2^e avis, le Conseil Municipal délibèrera pour sa mise en place au 1^{er} janvier 2019. Ce sujet sera à l'ordre du jour d'une prochaine réunion de conseil.

Il précise que ce nouveau régime ne changera pas le montant des primes actuellement appliquées dans la collectivité.

Les conseillers en prennent bonne note.

EGLISE ;

M. le Maire fait part aux conseillers de l'avancement des travaux à l'église.

Il les informe également, qu'à ce jour, 30 dons ont été reçus pour un montant de 3 441 € représentant 44 % du montant fixé pour la souscription. Merci aux généreux donateurs.

Enfin, il fait lecture du courrier reçu cette semaine concernant l'accord de subvention du Département en date du 22/10/2018 sur le dossier « Restauration de la maçonnerie de l'église et du bas du clocher », elle s'élève à 50 % du montant hors taxes des travaux (soit 50 391.50 € HT prévus).

REFLEXION SUR PROJETS DE SUBVENTIONS EN 2019 ;

M. le Maire demande aux conseillers de réfléchir aux projets de travaux à venir afin de pouvoir monter les dossiers de subventions s'y rattachant dans les délais impartis.

Il rappelle qu'il a été déposé le dossier suivant en mars 2018 :

- le dossier « Restauration de la maçonnerie de l'église et du bas du clocher » (50 391.50 € HT de travaux), et que nous sommes en attente de la réponse de l'Etat (réponse favorable du département, voir sujet précédent).

Il ajoute que lors de cette réunion, il a été décidé de déposer les dossiers suivants :

- *en urgence en 2018* : « remplacement 1 poteau incendie à Amuchy » auprès de Etat = 2 350 € HT
- *en 2019* : « travaux de voirie à Groscourt » = 35 546 € HT

Les conseillers sont d'accord sur ces 3 dossiers. Pour l'instant il n'y en a pas d'autres.

QUESTIONS DIVERSES :

- M. Christophe DEWACHTER, 1^{er} adjoint, et Mme Béatrice LECOINTRE, conseillère, font un compte-rendu avec les membres de la commission (Mmes Alberte HOORNE et Valérie DEVILLERS) du déroulement de la 1^{ère} matinée citoyenne du 03/11/2018. Ils sont satisfaits pour cette première d'avoir eu une forte mobilisation des habitants de la commune (23 personnes de 14 ans à 80 ans).

La Municipalité tient à remercier ses administrés pour le travail effectué, répartis en divers chantiers : réouverture de la sente du hameau d'Amuchy (dans le hameau du même nom) et du chemin des morts au hameau de Groscourt ; remise en état du mur de l'école envahi de lierre et de mousse ; fleurissement des entrées du village.

A la demande des participants, voulant terminer ces chantiers commencés, une deuxième rencontre sera organisée le **samedi 17 novembre 2018 à 9 h 00 (voir le détail dans les informations ci-jointes)**.

- Mme Alice GRANDVALET, conseillère, déléguée au SIRS, fait un compte-rendu de la réunion du conseil d'école du 06 novembre en cours. Cette année, 115 élèves sont répartis sur les 5 classes du regroupement scolaire. La fête des écoles aura lieu le 22 juin 2019.

Il est demandé à la commune la possibilité de prévoir la mise à disposition de matériel d'entretien pour le nettoyage des sanitaires de la salle des fêtes lors des journées de rencontre scolaire.

Il est évoqué également la possibilité de mettre en place une garde d'enfants lors des jours de grève. C'est un sujet de réflexion à voir par la commission scolaire.

- Mme Valérie DEVILLERS, conseillère, confirme que l'arbre de Noël communal est fixé au samedi 15 décembre 2018 et que les dispositions ont été prises pour le spectacle (**voir le détail dans les informations ci-jointes**).

- M. le Maire donne la parole à M. POSTEL, propriétaire sur la commune, assistant à la réunion. Il demande au Conseil Municipal l'électricité et l'eau sur son terrain situé chemin des sablons – hameau Le Bray. Le Conseil Municipal se prononcera lors d'une prochaine réunion.

- - INFORMATIONS - -

PERMANENCES DE LA MAIRIE : MARDI et VENDREDI de 17 H 30 à 19 H 30

- - **INFORMATIONS (SUITE)** - -



MATINEE CITOYENNE A SENANTES

Suite à la demande faite par les participants lors de la première matinée citoyenne afin de terminer les chantiers commencés, la commission florale de la commune organise sa deuxième matinée citoyenne.

Rendez-vous Place de l'Eglise le **SAMEDI 17 NOVEMBRE 2018**, à 09 H 00.

Un casse-croûte clôturera cette matinée.

Pour vous inscrire vous pouvez nous contacter aux numéros suivants :

- M. Christophe DEWACHTER : 03.44.82.45.77. ou 06.34.90.38.55.
- Mme Alberte HOORNE : 03.44.82.60.35.
- Mme Valérie DEVILLERS : 03.44.82.40.48 ou 06.32.51.48.19.
- Mme Béatrice LECOINTRE : 03.44.82.46.07 ou 06.65.07.93.03.

La commission florale



L'ARBRE DE NOEL COMMUNAL
aura lieu à la salle des Fêtes,

SAMEDI 15 DECEMBRE 2018, à 14 H 30 (début du spectacle).

Merci de venir à partir de 14 H 15

Il devrait commencer par un spectacle de danse & gym par le Club de Gym de Senantes, puis par le spectacle des clowns Les Marthinos, suivi de la remise des jouets par le Père Noël.

**La Municipalité invite cordialement tous les habitants
de la commune à venir y assister.**

- - INFORMATIONS (SUITE) - -

INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES **ELECTIONS EUROPEENNES LE 26 MAI 2019**

Pour les inscriptions sur les listes électorales de SENANTES (y compris pour les ressortissants de l'Union Européenne résidant sur la commune), venir en Mairie pendant les permanences (avec 1 pièce d'identité + 1 justificatif de domicile) avant le 31 décembre 2018.



L'ADIL de l'Oise : Une bonne adresse pour s'informer sur le logement

L'ADIL c'est l'Agence Départementale d'Information sur le Logement.

Information sur le logement :

Les conseils de l'ADIL portent sur

- Les rapports propriétaire-locataire
- L'accession à la propriété
- La copropriété
- Le droit de la construction
- La fiscalité immobilière
- La réalisation de travaux
- Les aides à l'amélioration de l'habitat et les aides à l'accession
- ...

Un conseil renforcé :

- Un conseil renforcé en accession avec des simulations financières et des plans de financement
- Un conseil renforcé en prévention des impayés locatifs et en prévention des expulsions, des lettres-type et des brouillons de courrier

Un conseil de proximité :

L'ADIL tient plus de 30 permanences info logement et info énergie dans tout le département.

ADIL de l'Oise :
17 rue Jean Racine – 60000 Beauvais – tel : 03.44.48.61.30
Adil60@wanadoo.fr – www.adil60.org